

Communiqué de presse

Morges, le 27 août 2026

Tarifs 2027

Romande Energie baisse ses tarifs d'électricité de près de 6% et poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique

En 2027, près de 90% des clients de Romande Energie bénéficieront d'une baisse de leurs tarifs d'électricité. Cette évolution favorable s'explique notamment par des coûts en diminution pour l'approvisionnement en énergie et stables au niveau du réseau. Parallèlement, Romande Energie poursuit ses investissements et adapte ses mécanismes tarifaires afin d'accompagner le développement de la production solaire et de favoriser une consommation intelligente de l'énergie locale et renouvelable.

Une baisse des tarifs pour la grande majorité des clients

La stratégie d'approvisionnement de Romande Energie a permis de sécuriser une partie de ses achats d'énergie 2027 avant le début du conflit géopolitique au Moyen-Orient. De ce fait, elle pourra proposer une baisse non négligeable de 6% pour la plupart de ses clients raccordés à son réseau de distribution. Les tarifs restent stables pour 8% d'entre eux tandis que 3% des clients connaîtront une légère hausse liée à la suppression définitive des anciens tarifs interruptibles.

À titre d'exemple, et sur la base du profil type de client dans la zone de desserte de Romande Energie, un ménage situé à Morges, consommant 2'000 kWh par an au tarif simple avec l'offre Energie Suisse, verra sa facture annuelle passer de CHF 747.- en 2026 à CHF 704.- en 2027 (TVA comprise), ce qui représente une baisse de 5,8%.*

Afin de permettre à chacun d'estimer l'impact de ces nouveaux tarifs, Romande Energie met à disposition un simulateur de facture sur son site (romande-energie.ch/simulateur) et sur le site de l'EiCom).

Produire mieux plutôt que produire plus

La transition énergétique transforme profondément le système électrique suisse. Grâce au fort développement du photovoltaïque, toujours plus d'électricité renouvelable est produite localement. Cette évolution constitue une excellente nouvelle pour la décarbonation du pays et l'indépendance énergétique de la Suisse.

Elle implique également de nouvelles pratiques. Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus uniquement de produire davantage d'énergie solaire. Il est également de favoriser sa production et sa

* cet exemple respecte les directives de l'EiCom en se basant sur le tarif le plus souvent appliqué dans la zone de desserte du GRD à ses clients.

consommation au moment où l'énergie est disponible et où elle apporte le plus de valeur au système électrique suisse.

Une rémunération dynamique avec mesures de protection

Romande Energie continue de soutenir activement les milliers de clients qui investissent dans la production solaire car ce sont eux, notamment, qui permettent la transition énergétique.

Gestionnaire de réseau de distribution (GRD) de typologie dite rurale, le Groupe dessert un vaste territoire où la production solaire est particulièrement développée. Cette réalité le place au cœur des défis et des solutions permettant d'intégrer toujours plus d'énergies renouvelables dans le réseau.

En 2027, le prix de reprise de l'électricité injectée sur le réseau évoluera vers une rémunération au quart d'heure, conformément aux recommandations de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Cette approche reflète davantage la réalité de l'offre et de la demande sur les marchés de l'énergie. Elle envoie un signal économique plus précis et valorise l'électricité produite selon les besoins de consommation, notamment grâce aux solutions de stockage (batterie et véhicule électrique).

Pour les installations jusqu'à 150 kWc, Romande Energie applique le modèle fédéral qui prévoit une rémunération liée aux prix horaires du marché, tout en garantissant un revenu minimal grâce à un mécanisme de compensation.

En 2027, Romande Energie maintiendra également la valorisation des Garanties d'Origine (GO) en les rachetant aux mêmes conditions qu'en 2026, à savoir 1.5 ct/kWh les trimestres d'hiver et 0.5 ct/kWh les trimestres d'été, offrant ainsi une rémunération complémentaire aux producteurs.

Encourager l'autoconsommation et les bons comportements énergétiques

Romande Energie agit également du côté de la consommation. Depuis 2025, l'entreprise applique une structure tarifaire particulièrement favorable à l'utilisation de l'électricité durant les périodes où celle-ci est abondante. Ainsi, les clients disposant d'un tarif double bénéficient d'heures creuses pratiquement en continu, à l'exception de la période comprise entre 17h et 22h du lundi au vendredi.

Cette approche permet aux clients d'optimiser plus facilement certains usages énergétiques – recharge d'un véhicule électrique, batterie de stockage, production d'eau chaude, pompes à chaleur ou autres appareils programmables – à des périodes où le réseau est moins sollicité. Elle contribue à augmenter la consommation locale d'électricité renouvelable et à limiter les besoins de renforcement des infrastructures.

Un réseau prêt pour la transition énergétique

La transition énergétique repose sur l'équilibre de la production, de la consommation et du réseau. Romande Energie poursuit ainsi ses investissements dans ses infrastructures afin d'intégrer un nombre toujours plus important d'installations photovoltaïques notamment, de garantir la qualité de l'approvisionnement et préparer le système énergétique de demain.

Cette transformation s'accompagne d'outils numériques, du déploiement bientôt terminé des compteurs intelligents - dont Romande Energie a atteint les 80% requis, 2 ans avant le délai indiqué par l'Ordonnance permettant une gestion plus fine des flux d'électricité.

Les coûts liés à l'utilisation du réseau régional et national restent globalement stables en 2027. La composante « Réseau » diminue de 3 % par rapport à 2026, celle-ci s'explique par la suppression, en 2027, d'un surcoût tarifaire appliqué en 2026, générant ainsi une réduction des coûts pour le client.

Ceux-ci bénéficient ainsi d'une légère baisse sur cette composante tarifaire, tout en permettant à Romande Energie de maintenir ses investissements dans le réseau électrique indispensables à l'approvisionnement et à l'intégration des énergies renouvelables.

Baisse du prix de l'électricité consommée

Le prix de la composante « Électricité » consommée diminue en moyenne de 8% par rapport à 2026. Cette baisse reflète principalement l'évolution favorable des prix d'achat de l'électricité sur les marchés de gros que Romande Energie a pu sécuriser avant le début du conflit au Moyen-Orient.

Fin des tarifs interruptibles

Certains clients bénéficiaient encore d'un tarif dit « interruptible », historiquement conçu pour faciliter la gestion du réseau électrique en pilotant certains équipements moyennant un tarif préférentiel. Avec la modernisation des installations, leur mise en conformité progressive et nécessaire, ainsi que le développement de nouvelles solutions de gestion du réseau, ce mécanisme est aujourd'hui devenu obsolète. Ces tarifs seront supprimés au 1^{er} janvier 2027.

Les installations concernées seront automatiquement transférées vers un tarif simple ou double. L'ensemble des clients a été personnellement informé. Parmi eux, seuls 3% connaîtront une hausse de leur facture. Une page dédiée sur le [site](#) internet de Romande Energie est également à disposition afin de les accompagner dans cette transition.

Tarifs de la place de mesure

Introduit en 2026, le tarif de la place de mesure couvre les coûts liés à la mise à disposition des compteurs, à la relève et à la gestion des données de consommation ainsi qu'à la maintenance des équipements de comptage. C'est une composante fixe facturée par compteur. Pour la majorité des ménages, cette composante est stable.

Évolution des taxes

Les taxes fédérales connaissent deux évolutions permettant une légère baisse de 0.10 ct /kWh en 2027 :

- La taxe destinée à financer la réserve d'électricité en cas de pénurie est prolongée jusqu'en 2030 et baisse de 0.41 ct/kWh à 0.17 ct/kWh ;
- Les coûts solidaires via le réseau de transport augmentent de 0.05 ct/kWh pour s'élever à 0.19 ct/kWh.

La taxe vaudoise reste inchangée. Le taux de TVA reste également identique en 2027.

Des tarifs en baisse dans un contexte énergétique en pleine évolution

La baisse des tarifs 2027 constitue une bonne nouvelle pour la grande majorité des clients de Romande Energie. Elle s'inscrit dans un contexte plus large de transformation du système énergétique, où la production locale renouvelable occupe une place toujours plus importante.

En accompagnant les producteurs solaires, en valorisant les comportements favorisant l'autoconsommation, en introduisant progressivement des signaux de prix plus proches de la réalité du marché et en poursuivant ses investissements dans le réseau et la production, Romande Energie confirme sa volonté d'être un acteur central de la transition énergétique en Suisse.

Note à la rédaction

Le tarif de l'électricité est composé :

1. du tarif de l'énergie (kilowattheure)
2. du tarif de la place de mesure
3. du tarif de l'utilisation des réseaux (timbre d'acheminement)
4. des taxes et émoluments de la Confédération (soit la taxe fédérale pour l'énergie renouvelable), du Canton et des communes.

Les prix de l'utilisation des réseaux se décompose lui-même en trois parts :

- le réseau régional (timbre d'acheminement) relevant de Romande Energie
- le réseau national très haute tension (timbre de transport) relevant de Swissgrid SA
- l'énergie de réglage (services système), la réserve hivernale et le supplément solidaire relevant de Swissgrid SA.

Les composantes du prix de l'électricité dépendant directement de Romande Energie (énergie et réseau régional) représentent ensemble environ 75% de la facture d'électricité du consommateur moyen.

Les 25% restants représentent le réseau national de transport, l'énergie de réglage, la réserve hivernale, les coûts solidaires ainsi que les taxes et émoluments des pouvoirs publics. Ceux-ci sont prélevés par Romande Energie avant d'être rétrocédés à Swissgrid SA ainsi qu'à la Confédération, aux Cantons et aux communes.

Le présent communiqué concerne les clients approvisionnés par le réseau régional de Romande Energie et Bas-Valais Energie.

Contact

Michèle Cassani

Porte-parole du Groupe Romande Energie

+41 (0)21 802 95 67

michele.cassani@romande-energie.ch